

Les testaments : de leur rédaction à leur exécution...

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs d'une étude notariale

Les notaires comptent assurément parmi les interlocuteurs privilégiés pour la conception et la rédaction des testaments. Cette étape importante de la vie du futur défunt qui nous consulte requiert le plus souvent une grande attention et expertise du notaire non seulement sur le plan civil mais également sur le plan fiscal. Il en va de même après le décès lorsqu'il s'agit d'interpréter et exécuter le testament.

A travers cette formation, nous voudrions dès lors revenir sur cette matière passionnante que l'on manie parfois d'une main tremblante eu égard aux nombreux paramètres dont il nous faut tenir compte tenant tout à la fois sur le plan civil d'une part, à la compréhension fine de la volonté du défunt et aux possibilités ou exigences du livre 4 du Code civil et sur le plan fiscal, d'autre part, aux « faveurs » ou « orientations » que le fisc entend faire prévaloir.

Parmi les questions que l'on se propose de traiter, l'on retrouvera notamment :

- ◆ L'épineuse question du legs de la quotité disponible. Doit-il s'interpréter comme un legs universel ? Jurisprudence et doctrine récente sont divisées. Qu'en penser sur le plan de l'exécution du testament et que faire en amont lorsque nous sommes consultés pour la rédaction du testament ?
- ◆ La question du legs en duo. Sa rédaction mérite le plus grand soin. On reviendra sur les différentes manières de le rédiger et sur ces conséquences pour le légataire qui, suivant les formules, sera soit légataire à titre universel, soit légataire à titre particulier. Cette question sera également l'occasion de revenir sur les réformes fiscales récentes qui assimilent le cohabitant de fait à un héritier en ligne directe moyennant certaines conditions et à la législation flamande qui décourage tout duo leg non-motivé par une gratification de l'œuvre choisie.
- ◆ La planification patrimoniale encore envisageable entre époux après la signature d'un pacte Valkeniers.
- ◆ Les différences touchant à la réalisation de certains actes juridiques par testament plutôt que par un pacte ponctuel.
- ◆ Quelques exemples de liquidation successorale pour aborder les différentes formes de réduction ou de caducité des legs.
- ◆ Les questions touchant à son formalisme et aux mesures nécessaires à son exécution seront également abordées de même que les droits des légataires particuliers et à titre universel en attendant que le leg soit délivré.

Orateur :

Madame Vinciane Rosenau – Collaboratrice notariale (étude ACTEA) et assistante doctorante à l'UCLouvain (Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine)

Date et lieux :

- ◆ **Le jeudi 15 mai 2025** à l'Hôtel Van der Valk à Mons
- ◆ **Le jeudi 5 juin 2025** au Château du Val Saint Lambert à Seraing
- ◆ **Le jeudi 5 juin 2025** au Château du Val Saint Lambert à Seraing en WEBINAIRE

Horaire formation en présentiel et webinaire interactif

12h30 à 13h30	Accueil autour d'un lunch léger
13h30 à 13h45	Introduction par le Président
13h45 à 15h30	Début de la formation
15h30 à 16h00	Pause-café
16h00 à 17h30	Seconde partie de la formation
17h30 à 18h30	Apéro de clôture et networking

Tarif

Le prix de la formation est fixé à **427 € HTVA par demi-journée**. Une réduction est accordée pour les inscriptions simultanées de plusieurs participants d'une même étude. Dans ce cas, une facture commune sera émise au tarif réduit de **320 € HTVA par participant**.

Participation

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs de notaires. Le nombre de participants est limité afin de vous permettre d'avoir une réelle interaction avec les orateurs.

Agréation

Une demande d'agréation a été envoyée à la Chambre Nationale des Notaires. Cette formation vous donne droit à 3,5 heures.

CARTE-REPONSE

KnopsEdu

Données de facturation :

Étude :
Adresse :
Téléphone :
E-mail :
Numéro de TVA :

Coordonnées des participants (merci de préciser l'adresse mail à laquelle envoyer le lien de connexion, et l'adresse postale à laquelle envoyer le livre) :

Nom du participant 1 :
Adresse e-mail du participant 1 :
Adresse postale du participant 1 :
Nom du participant 2 :
Adresse e-mail du participant 2 :
Adresse postale du participant 2 :

- Inscription pour la formation du **15 mai 2025 à Mons (Hôtel Van der Valk)**
- Inscription pour la formation du **5 juin 2025 à Seraing (Val Saint Lambert)**
- Inscription pour la formation du **5 juin 2025 en webinaire interactif**

*Prix standard pour une inscription : **427 € HTVA**. Inscription groupée : un tarif préférentiel est proposé à **320 € HTVA par participant** pour toute inscription simultanée de plusieurs personnes d'une même étude. Une facture commune sera émise au tarif réduit. L'inscription inclut un lunch léger et l'ouvrage de la formation, d'une valeur de 83 €.*

Toute annulation doit se faire dans un délai de minimum 10 jours avant la date de la formation. En cas de maladie ou d'empêchement après ce délai, vous pourrez vous faire remplacer par un collaborateur.

Dans le cas où la formation ne pourrait pas se poursuivre physiquement, nous vous proposerons cette formation à distance au moyen d'un webinaire interactif. Votre inscription sera convertie automatiquement.

Les testaments : de leur rédaction à leur exécution...

Comment s'inscrire ?

- www.knopsublishing.be
- Envoyez-nous votre carte-réponse par mail à info@knopsublishing.be
- en activant le code QR



Participation au webinaire :

Pour participer au webinaire, vous recevrez deux fois le même lien d'accès à l'environnement du webinaire :

La première fois, au plus tard 2 jours avant l'événement, la deuxième fois, le jour de la présentation, une heure avant le début.

Si vous n'avez pas reçu l'e-mail, veuillez vérifier votre dossier "spam"

La documentation vous sera envoyée par courrier et est également disponible en téléchargement via le lien dans l'invitation ainsi que dans l'e-mail de suivi contenant un court formulaire d'évaluation.